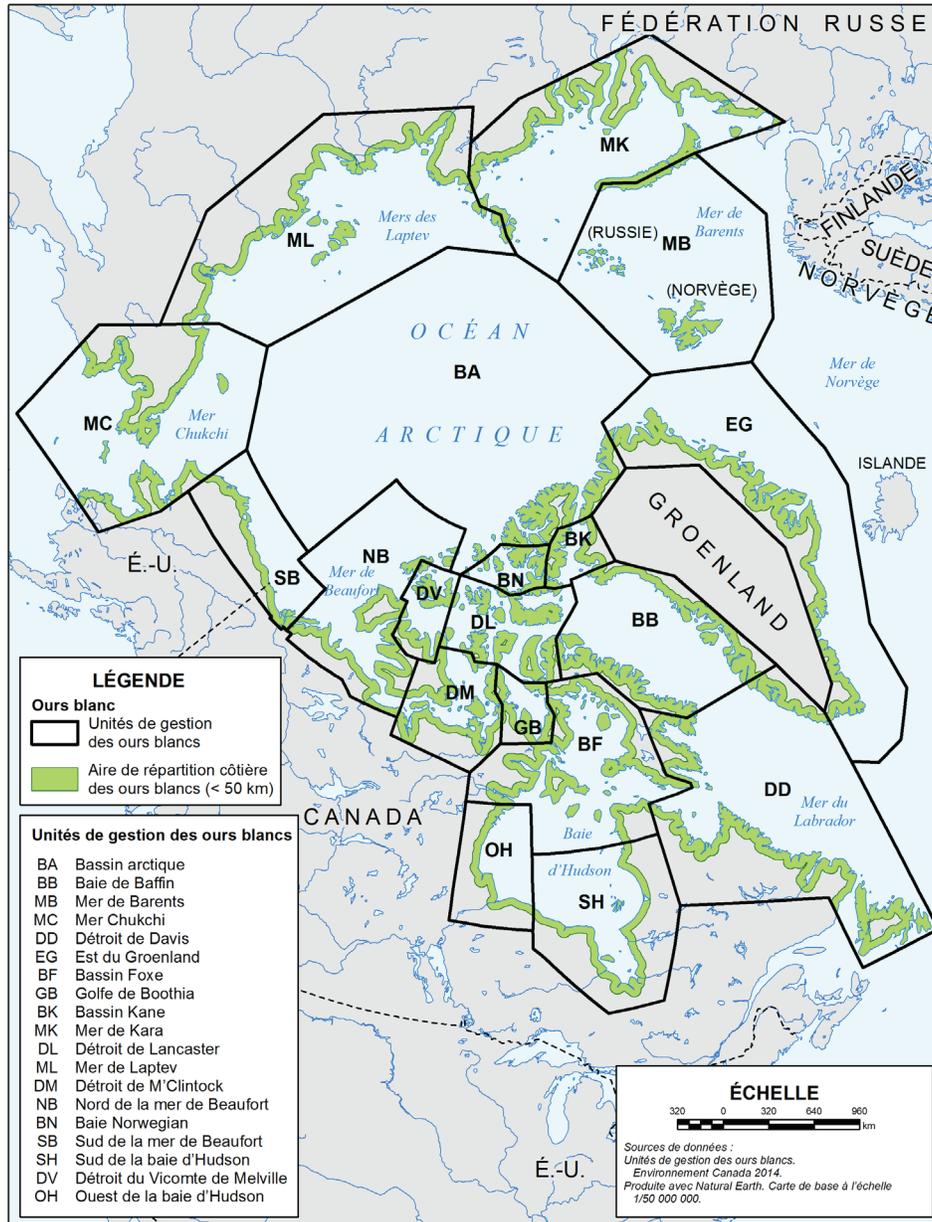


## Sous-populations d'ours blanc, juin 2014



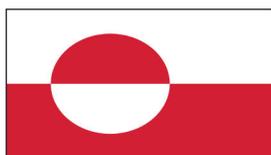
# Plan d'action circumpolaire

## Fiche d'information pour le stratégie de conservation de l'ours blanc

Les États de l'aire de répartition



Canada



Groenland



Norvège



Russie



États-Unis

### Historique de la conservation de l'ours blanc

Les parties signataires de l'Accord sur la conservation des ours blancs (polaires) de 1973 (Norvège, Canada, Groenland, Russie et États Unis) collaborent depuis longtemps à la conservation de cette espèce. Ces cinq pays sont collectivement connus comme les États de l'aire de répartition de l'ours blanc (ci après « les États ») puisque l'aire de répartition de ce dernier s'étend sur le territoire de ces pays. Au moment de la signature de l'Accord, la menace la plus importante qui pesait sur l'ours blanc était la chasse excessive. Les États ont donc initialement mis l'accent sur l'établissement de programmes de gestion de la chasse rigoureux et d'aires protégées.

Depuis 1973, cependant, la nature des menaces auxquelles fait face l'ours blanc a changé. Le monde est maintenant confronté à ce qui sera probablement le plus grand défi relatif à la conservation de l'espèce depuis la signature de l'Accord. En effet, les activités humaines changent le climat à un taux qui menace l'écosystème arctique. Une des conséquences des changements climatiques est la perte d'habitat de glace de mer dont dépend l'ours blanc. Au nombre des autres menaces, on compte les contaminants et la pollution; la mortalité causée par l'humain; le transport maritime; l'exploration et l'exploitation des ressources et de l'énergie; le tourisme; les maladies.

### Le Plan d'action circumpolaire

Pour s'attaquer à ces nouvelles menaces, les États ont élaboré une initiative de collaboration : le Plan d'action circumpolaire (PAC). Il s'agit d'une stratégie visant l'ensemble de l'aire de répartition qui est conçue pour orienter l'atténuation des menaces. Le PAC reconnaît les systèmes de gestion déjà en place dans chaque État et met l'accent sur les enjeux qui sont le mieux pris en charge à l'échelle internationale. Le PAC cible des mesures générales à établir au cours des dix prochaines années; celles-ci sont accompagnées d'un plan de mise à œuvre plus détaillé pour les deux premières années. Les progrès du PAC sont évalués tous les deux ans par les États lors des rencontres des Parties, et le plan sera mis à jour en conséquence. Les rapports d'étape et les tableaux des mesures seront rendus publics.

### Vision

La vision du PAC est d'assurer une persistance à long terme de l'ours blanc à l'état sauvage qui soit représentative de la diversité génétique, comportementale, biologique et écologique de l'espèce. Cette vision ne peut se réaliser sans une atténuation adéquate des émissions de gaz à effet de serre sur toute la planète.

Le PAC décrit en détail les objectifs et les mesures communs que les États partagent pour gérer l'ours blanc, et effectuer des recherches et une surveillance de cette espèce. Les États reconnaissent que la conservation de l'ours blanc est essentielle pour des raisons écologiques et que l'ours blanc est important sur les plans historique, culturel et économique pour les peuples autochtones de l'Arctique circumpolaire. Les États utiliseront, dans tous les cas appropriés, des données scientifiques et des connaissances traditionnelles écologiques (c. à d. des connaissances acquises par les peuples autochtones sur plusieurs générations) afin de préparer et de mettre en œuvre le PAC.

### Menaces

Le PAC cible les sept menaces suivantes qui touchent actuellement ou qui auront vraisemblablement un



impact sur l'ours blanc et son habitat au cours des dix prochaines années :

1. Changements climatiques
2. Maladies
3. Mortalité causée par l'humain
4. Exploration et exploitation de ressources minérales et énergétiques
5. Contaminants et pollution
6. Transport maritime
7. Tourisme et activités connexe

### Objectifs

Afin d'atteindre le but du PAC, les États ont élaboré six objectifs principaux qui visent les menaces susmentionnées :

1. Limiter les menaces pesant sur l'ours blanc et son habitat à l'aide de méthodes de gestion adaptative s'appuyant sur des activités coordonnées de recherche et de surveillance, l'utilisation de modèles prédictifs et une collaboration avec les parties intéressées ou touchées;
2. Communiquer à la population, aux décideurs et aux législateurs du monde entier l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour la conservation de l'ours blanc;
3. Assurer la conservation et la protection de l'habitat essentiel de l'ours blanc;
4. Veiller à ce que des systèmes de gestion de la chasse responsable soient mis en œuvre pour assurer la survie des sous populations d'ours blancs pour les générations futures;



Canada

5. Gérer les interactions entre les humains et les ours afin d'assurer la sécurité des humains et de réduire les blessures et les cas de mortalité chez les ours blancs;
6. Veiller à ce que le commerce international licite des ours blancs soit mené conformément aux principes de conservation et que le braconnage et le commerce illégal soient freinés

### Approches stratégiques

Les ours blancs forment plusieurs sous populations qui s'étendent sur le vaste territoire formé par les États de l'aire de répartition de l'ours blanc. Ainsi, le PAC exige des mesures de gestion collaborative pour appuyer la vision. A l'heure actuelle, il existe des accords bilatéraux visant les populations partagées entre les pays. Ces accords, ainsi que les plans de gestion de chaque État, nécessitent une gestion responsable de l'ours blanc, de son habitat et de la chasse de cette espèce.

Les États ont défini des mesures et des activités appropriées à l'échelle circumpolaire afin d'atténuer les menaces et répondre aux objectifs susmentionnés. Après la compilation d'une liste de mesures et d'activités, les États ont évalué la meilleure méthode de mise en œuvre. Les quatre stratégies suivantes ont



États-Unis

ainsi, été mises de l'avant en vue de la collaboration des États dans le cadre du PAC.

### **Première approche stratégique : gestion adaptative**

La gestion adaptative est un processus planifié et systématique pour réévaluer continuellement les décisions et les pratiques de gestion à mesure que leurs résultats et de nouvelles connaissances sont disponibles. Les hypothèses peuvent être vérifiées et, si des effets négatifs non prévus sont décelés, les mesures peuvent être modifiées avant que les effets négatifs n'aient une incidence majeure. La gestion adaptative est essentielle à la planification et à la prise de décisions visant la conservation de l'ours blanc dans l'ensemble de la région circumpolaire; elle s'attaque notamment aux menaces posées par les changements climatiques et aux répercussions connexes sur l'habitat, l'abondance et la disponibilité des proies et les maladies.

### **Deuxième approche stratégique : meilleures pratiques de gestion (MPG)**

Les MPG sont des méthodes qui se sont révélées efficaces comparativement à d'autres approches; elles sont donc souvent utilisées à titre de normes. Lorsqu'elles sont utilisées de façon appropriée, les MPG aideront à s'assurer que les activités proposées sont planifiées et réalisées conformément aux lois, aux règlements et aux politiques, et que ces activités éliminent, réduisent ou atténuent les conséquences sur l'ours blanc et son habitat. L'élaboration, la mise en œuvre et la mise en commun des MPG composent l'une des approches stratégiques visant la mise en valeur des ressources, les contaminants, le tourisme,

le transport maritime et les interactions entre les humaines et les ours.

### **Troisième approche stratégique : surveillance et recherche**

Tous les gouvernements ont en place des programmes de surveillance et de recherche, dont certains pourraient tirer profit d'activités d'amélioration et de coordination aux échelles bilatérale et circumpolaire. La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera une coordination étroite avec le groupe de spécialistes de l'ours blanc de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

### **Quatrième approche stratégique : communication et sensibilisation**

La stratégie de communication et de sensibilisation consiste en des mesures visant à fournir des explications claires et à présenter les États et le PAC, ainsi qu'en des activités favorisant la compréhension du lien entre les changements climatiques et la conservation de l'ours blanc.

Dans le cadre du PAC, les États reconnaissent que l'ours blanc est un indicateur de la santé biologique de l'Arctique, où l'espèce est une ressource importante. La coopération internationale est essentielle à la conservation de l'ours blanc pour les générations futures. Le CAP vise à orienter cette coopération.

Pour plus d'informations s'il vous plaît voir : [www.polarbear2015.gl](http://www.polarbear2015.gl)



Norvège